



Archives départementales des Vosges  
4 avenue Pierre Blanck  
B.P. 1002  
88 050 Epinal cedex  
Tél. 03.29.81.80.70

Mise à jour : août 2008

## Fiche d'aide à la recherche **Faire une recherche judiciaire**

### **Définir la nature et la provenance de l'acte**

Il faut connaître au préalable le type de jugement recherché (civil, correctionnel) et le tribunal qui l'a rendu (grande instance, instance, assises, commerce, prud'hommes, justices de paix).

Si vous recherchez :

- un jugement de divorce : voir les jugements civils
- un jugement d'adoption comme pupille de la Nation : voir les jugements des tribunaux d'instance avant 1958, puis des tribunaux de grande instance
- la justification d'un droit de passage (information de type « jugement civil ») : voir les fonds des justices de paix avant 1958 (4 U), puis ceux des tribunaux d'instance. Mais un simple accord oral remplace souvent l'acte écrit.
- un acte de notoriété, un acte de tutelle ou curatelle : voir les actes civils.
- un jugement après un accident de la route : jugement civil (tribunaux d'instance avant 1958, puis tribunaux de grande instance).

### **Types d'actes produits par les tribunaux**

#### **Les archives judiciaires avant 1790**

Les actes des notaires devaient être, à partir de 1539 (ordonnance de Villers-Cotterêts), « insinués » auprès des juridictions (tribunal de bailliage, sièges présidiaux, prévôtés, etc.), afin d'assurer la publicité des actes intéressant des tiers (donations, substitutions, mutations d'immeubles). La série B des Archives des Vosges conserve ces registres d'insinuation.

Les archives des juridictions de l'ancienne généralité de Lorraine sont conservées selon les lieux depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les fonds de ces juridictions locales comportent des contrats de mariages, des testaments, des inventaires après-décès, des actes de tutelle et de curatelle, des actes de partage et de vente, palliant parfois les lacunes des archives notariales.

#### **Justices de paix (1790-1958)**

- répertoires d'actes civils, jugements civils, simple police
- minutes de jugements ou actes civils et de simple police (dont notoriétés, serments, tutelles, curatelles, inventaires de biens, levées d'opposition de scellés, arrêts sur salaire)
- actes de sociétés
- procès-verbaux de gendarmerie
- déclarations, et enquêtes d'accidents du travail
- conciliations, non-conciliations
- règlements intérieurs et conventions collectives
- déclarations et contrats d'apprentissage
- procès-verbaux des commissions cantonales d'assistance
- warrants agricoles

#### **Tribunal criminel et cour de justice criminelle (an IX-1811), puis cour d'assises (1811-1939)**

- répertoires, dossiers des jugements et jugements

#### **Tribunal d'assises (depuis 1939)**

- dossiers et jugements

## Tribunaux d'instance

- répertoires d'actes civils, jugements civils (= relations entre particuliers), correctionnels (= délits) (jusqu'en 1958) et commerce dans certains tribunaux
- jugements sur requêtes
- procès-verbaux
- saisies - arrêts
- jugements d'accidents du travail
- jugements de pupilles de la Nation (avant 1958)
- conciliations, jugements déclaratifs de décès
- morts pour la France (avant 1958)
- minutes d'actes civils
- déchéances de puissance paternelle (avant 1958)
- warrants agricoles (après 1958)

## Tribunaux de grande instance

Créés en 1958, ils reprennent les compétences des tribunaux d'instance

- répertoires des jugements
- jugements civils et correctionnels, voire de commerce
- dossiers et jugements d'assises
- jugements sur requête
- procès-verbaux de police
- jugements pour enfants (et dossiers)
- conciliation
- jugements déclaratifs de décès
- morts pour la France
- jugements de pupilles de la Nation (après 1958)
- double de répertoires de notaires
- dommages de guerre
- jugements de référés (☞ procédure d'urgence par laquelle un juge règle provisoirement un litige)

## Tribunaux de commerce

- répertoires
- jugements
- ordonnances de référés
- registres de commerce et de sociétés
- actes de sociétés
- redressements et liquidation judiciaire, faillites
- répertoires des métiers

## Conseils de prud'hommes

- dossiers et minutes des jugements
- contrats d'apprentissage

## Conditions de consultation

En vertu de la réglementation archivistique française, seuls les jugements de plus de 100 ans sont librement communicables, quelle que soit leur nature (civil, correctionnel, assises). Les jugements de moins de 100 ans (sauf ceux rendus à huis clos) sont communicables, à l'exception des attendus \*, dans le strict cadre d'une procédure judiciaire : la recherche est alors faite par le personnel des Archives départementales, qui adressent une copie de l'acte au tribunal concerné. Ce dernier en communique l'extrait aux intéressés. Les répertoires des jugements, en revanche, sont librement communicables. Les actes de sociétés sont communicables après un délai de 30 ans.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les minutes notariales et les documents à caractère judiciaire passent à 75 ans, sauf pour les dossiers concernant les mineurs ou les infractions à caractère sexuel (100 ans). Les actes de sociétés deviennent communicables après un délai de 25 ans.

☞ \* *attendus* : alinéas énonçant les arguments sur lesquels sont fondés une requête, un jugement.

## État des sources

1-14 B, archives des bailliages (avant 1789)  
L 2000-2785, archives des justices de paix (1790-1800)  
4 U1-29, archives des justices de paix (1800-1958)  
20-24 U, archives des tribunaux d'instance jusqu'en 1940  
W, archives des établissements judiciaires après 1940

## Les archives judiciaires avant 1790

Bailliage de Bassigny	Bailliage de Lunéville
Bailliage de Bourmont	Bailliage de Vosges ou de Mirecourt
Bailliage de Bruyères	Bailliage de Neufchâteau
Bailliage de Charmes	Bailliage de Remiremont
Bailliage de Châtel-sur-Moselle	Bailliage de Saint-Dié
Bailliage de Darney	Présidial de Mirecourt
Bailliage d'Épinal	Présidial de Saint-Dié

*Les fonds des bailliages sont cotés en continu dans la série B, sauf pour ceux de Bruyères (3 B) et Épinal (7 B)*

## Les justices de paix (1790-1800)

L 2000-2011 : Bains-les-Bains	L 2388-2389 : Hurbache
L 2012-2025 : Beaufremont	L 2390-2403 : Isches
L 2026-2027 : Bertrimoutier	L 2404-2414 : Lamarche
L 2028-2036 : La Bresse	L 2415-2420 : Ban de Laveline
L 2037 : La Broque	L 2421-2443 : Liffol-le-Grand
L 2038-2046 : Brouvelieures	L 2444-2456 : Lignéville
L 2047-2059 : Bruyères (interne)	L 2457-2468 : Longchamp
L 2060-2068 : Bruyères (externe)	L 2469-2485 : Martigny
L 2069-2084 : Bulgnéville	L 2486-2503 : Mirecourt (interne)
L 2085-2102 : Charmes (interne)	L 2504-2519 : Mirecourt (externe)
L 2103-2121 : Charmes (externe)	L 2520-2537 : Monthureux-sur-Saône
L 2123-2136 : Châtel-sur-Moselle	L 2538-2555 : Neufchâteau (interne)
L 2137-2150 : Châtenois	L 2556-2574 : Neufchâteau (externe)
L 2151-2164 : Châtillon	L 2575-2578 : Nompelize
L 2165 : Corcieux	L 2579-2585 : Nossoncourt
L 2166-2176 : Cornimont	L 2586-2608 : Plombières
L 2177-2193 : Coussey	L 2609 : Le Puid
L 2194-2203 : Damblain	L 2610-2628 : Rambervillers (interne)
L 2204-2214 : Darney	L 2629-2646 : Rambervillers (externe)
L 2215-2224 : Docelles	L 2647 : Raon-l'Étape
L 2225-2237 : Domèvre-sur-Avière	L 2648-2657 : Rouvres-en-Xaintois
L 2238-2248 : Domèvre-sur-Durbion	L 2658-2674 : Ruppes
L 2249-2258 : Dompaire	L 2675-2692 : Saint-Dié
L 2259 : Eloyes	L 2693-2700 : Saint-Léonard
L 2260-2276 : Épinal (interne)	L 2701 : Senones
L 2277-2287 : Épinal (externe)	L 2702-2718 : Vagny
L 2288-2304 : Escles	L 2719-2721 : Valfroicourt
L 2305-2319 : Fauconcourt	L 2722-2734 : Vicherey
L 2320-2324 : Fraize	L 2735-2747 : Vittel
L 2325-2337 : Gérardmer	L 2748-2761 : Vouxeu
L 2338-2354 : Girancourt	L 2762-2778 : Vrécourt
L 2355-2367 : Girecourt	L 2779-2785 : Xertigny
L 2368-2387 : Grand	

## Les justices de paix (1800-1958)

4U1 Bains-les-Bains	4U11 Dompaire	4U21 Rambervillers
4U2 Brouvelieures	4U12 Épinal	4U22 Raon-L'Étape
4U3 Bruyères	4U13 Fraize	4U23 Remiremont
4U4 Bulgnéville	4U14 Gérardmer	4U24 Saint-Dié
4U5 Charmes	4U15 Lamarche	4U25 Senones
4U6 Châtel-sur-Moselle	4U16 Mirecourt	4U26 Saulxures-sur-Moselotte
4U7 Châtenois	4U17 Monthureux-sur-Saône	4U27 Le Thillot
4U8 Corcieux	4U18 Neufchâteau	4U28 Vittel
4U9 Coussey	4U19 Plombières	4U29 Xertigny
4U10 Darney	4U20 Provenchères-sur-Fave	

Tribunaux de grande instance	Tribunaux d'instance	Tribunaux de commerce	Conseils de prud'hommes	Cours de justice	Assises
<b>Épinal</b>					
68 W 1144 W 1567 W 1661 W 1698 W 2079 W	20 U 1669 W 1728 W	25 U 1724 W		12 W (pour tout le département)	16 U (tribunal criminel et cour de justice criminelle, an IX-1811) 17 U (cour d'assises, 1811-1939) 20 U, 68 W, 1144 W, et 1698 W (dossiers d'assises) 1661 W (jugements d'assises)
<b>Saint-Dié-des-Vosges</b>					
1234 W 1242 W 1260 W 1265 W 1280 W 1359 W 1497 W 1594 W 1664 W 1754 W	24 U 77 W 1170 W 1180 W 1365 W 1646 W 1695 W 1732 W 1755 W 1781 W 1856 W	1932 W	1316 W		
<b>Mirecourt</b>					
	21 U 70 W 1144 W 475-508 1144 W 618-625 1729 W	7 U 1398 W			
<b>Neufchâteau</b>					
	22 U 71 W 1144 W 443-461 1144 W 643-657 1619 W 1698 W 349-353 1730 W	8 U 1398 W			
<b>Remiremont</b>					
	23 U 69 W 1144 W 377-442 1144 W 626-642 1618 W 1698 W 342 1731 W	26 U 1794 W	1653 W		